

VERS QUELS MÉTIERS?

 Cultures marines (fonction de la conduite du navire, avec restrictions)

PRÉ-REQUIS, DÉLAI D'ACCÈS

- Être titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité.
- Être titulaire du certificat de marin-ouvrier aux çultures marines, niveau 1
- · Être titulaire de l'attestation de suivi de la formation sécurité en mer
- Avoir 16 ans au moins le jour du dépôt de sa demande de certificat
- Autres équivalences de titre ou attestations, nous consulter

EXAMEN

- · Epreuves orales terminales
- Attestation d'acquisition du module CM-2 (cultures marines 2)
- Certificat de marin-ouvrier aux cultures marines de niveau 2, niveau de qualification 3, délivré par le Ministère de l'Environnement, par le biais de la Direction Interrégionale de la Mer
- · Pas de possibilité de validation partielle
- RNCP : 26018 Certif Info : 69531

UN TREMPLIN POUR..

- Exercer des fonctions de marin-ouvirer de niveau 2, chargé de la conduite des navires de charge armés aux cultures marines n'effectuant qu'une navigation diurne en eaux abritées, de longueur inférieure à 24 mètre, de puissance motrice inférieure à 250 kW, la décision d'appareillage étant sous la responsabilité du chef d'exploitation
- Accéder au niveau supérieur (patron 1)

QUELQUES CHIFFRES (1)

- 100 % de réussite à l'examen en avril 2022 (10 reçus sur 10 présentés)
- 100 % de persévérance (2) en formation
- 6 mois après la formation : 10 % en poursuite d'études
- 90 % sur le marché de l'emploi dont :
- 100 % en emploi

TARIFS (1)

 Formation 490 €, possibilité de prise en charge des frais de formation par l'OPCO, Pôle emploi et/ou l'entreprise. Pour plus de détails nous consulter.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP



Bâtiments aux normes d'accessibilités aux personnes à mobilité réduite. Accessibilité à la formation : nous consulter

Accessibilité à la formation : nous consulte pour étudier avec notre référente handicap, Christine BEGIN, la faisabilité selon le handicap

MFR_PLUS_CERTIFICAT_DE_MARIN_OUVRIER_NIV_2

SITE DE FORMATION

MFR CHALLANS 02 51 68 21 49 mfr.challans@mfr.asso.fr www.mfrchallans.fr

CERTIFICAT DE MARIN OUVRIER AUX CULTURES MARINES DE NIVEAU 2

28

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE



- Une session par an (voire deux sessions par an)
- En avril (voire une session supplémentaire en septembre)
- 28 heures en centre

X RYTHME DE LA FORMATION

- Formation étalée sur 1 semaine
- 5 jours en centre
- Sessions en centre sur les mortes eaux

⟨ STATUTS

- ☐ Scolaire Ministère Agriculture
- Apprentissage jusqu'à 30 ans
 (Prise en charge par les OPCO
 d'une partie des fraisd'hébergement et
 de restauration)
- ☐ Contrat de professionnalisation
- Stagiaire de la formation continue adulte



- (1) Détails et mise à jour le site internet de la MFR ou par téléphone
- (2) Pourcentage des jeunes et/ou des adultes ayant réalisé la totalité de l'année scolaire
- (3) Les chiffres concernent la dernière année scolaire

Numéro siret : 786 390 211 000 13

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°52850105985 auprès de la préfecture de la région des Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément

heures LA FORMATION EN MFR Etablissement privé, associatif, en contrat avec l'Etat

Le cursus de formation est constitué de la formation menant à l'acquisition du module CM-2 (cultures marines 2)

OBJECTIFS ET CONTENUS DE LA FORMATION

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES:

- Conduire et manœuvrer un navire armé aux cultures marines.
- Identifier les marques de balisage, les feux et marques des navires. Appliquer les règles de barre et de route. Utiliser un compas de route.
- Citer les principaux organes, contrôler, mettre en fonctionnement et conduire un moteur thermique en respectant les règles de protection de l'environnement.
- Mettre en service des centrales et apparaux hydrauliques
- Suivre un cap, utiliser un compas. Tenir un cap, un alignement. Modifier sa route en fonction des conditions de mer, de vent, de courant
- Appareiller, accoster, amarrer, mouiller, prendre un coffre. Manœuvrer pour repêcher un homme tombé à la mer. Prendre les dispositions pour un remorquage
- Réaliser les nœuds usuels et faire une épissure sur cordage.
- Maîtriser les connaissances liées à l'hygiène et à la prévention des risques
- Maîtriser les connaissances liées à l'aide médicale en mer et à la consultation télémédicale

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL:

- Navigation : 8 heures
- Moteur-Hydraulique : 6 heures (pratique)
- Manœuvre : 10 heures (pratique)
- Hygiène et prévention des risques :
- 3 heures (module de l'enseignement médical de niveau 1)
- Aide médicale en mer et consultation Télémédicale de niveau 1 : 1 heure (module de l'enseignement médical de niveau 1)

MODALITES PEDAGOGIQUES (1)